

Je signale au ministre qu'aux États-Unis, le ministère du Revenu est tenu, chaque fois qu'il se propose d'apporter des changements du genre de ceux prévus par le budget, de tenir des audiences publiques. Après quoi, le ministère du Revenu doit soumettre un rapport au Congrès sur lequel celui-ci se fonde pour trancher la question.

Ici au Canada on procède de façon inverse. Le ministre fait un exposé, fixe au soir même de la présentation de son budget la date d'entrée en vigueur de ses mesures, et prend une attitude si intransigeante que seul un raz-de-marée de l'opinion publique comme celui que nous avons observé ces deux derniers mois peut l'ébranler et le forcer à abandonner les positions qu'il a adoptées. Voilà comment se passent les choses actuellement. Cela doit changer.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Il y a un petit problème. Le temps de parole du député est écoulé. Je lui ai laissé quelques minutes de plus parce que j'avais l'impression qu'il allait peut-être proposer un sous-amendement. J'ignore si le député en a l'intention ou non. S'il en a l'intention, cependant, la solution à notre petit problème de procédure consisterait pour lui à proposer un sous-amendement aussi tôt que possible, et dans ce cas je pourrai prolonger son temps de parole de dix minutes. S'il n'en a pas l'intention, je dois par contre lui signifier que son temps de parole est écoulé et le prier de conclure rapidement son intervention.

M. Wilson: Vous êtes très perspicace, monsieur l'Orateur. J'ai effectivement un sous-amendement à proposer, un sous-amendement que j'estime nécessaire de proposer pour modifier l'amendement du Nouveau parti démocratique. A mon avis, il faudrait étudier plus à fond l'amendement du NPD. Ses répercussions sur le secteur du bâtiment ne sont pas très claires. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Burlington (M. Kempling):

Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant ce qui suit:

«Pourvu qu'avant d'être appliquées, ces mesures soient présentées et expliquées dans un livre blanc sur la politique économique du gouvernement que l'on soumettra à un comité spécial de la Chambre autorisé à se déplacer et à entendre les instances des Canadiens.»

Pour terminer, permettez-moi de tirer une conclusion. Ce budget va certainement à l'encontre d'un grand nombre d'objectifs politiques souhaitables. Il dissuade les citoyens d'épargner et de préparer leur avenir. Ce budget a sapé les entreprises à la base, en les empêchant de prospérer et de promouvoir l'expansion de notre pays. Il a sapé le secteur bénévole. Il a nu à bon nombre des éléments productifs de notre société. Il est inquiétant que de telles choses se produisent alors que le gouvernement est sur le point d'adopter une politique encore plus interventionniste, en procédant à une réorganisation dans le cadre de laquelle le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray)—je crois que c'est encore le titre qu'il porte aujourd'hui—relèvera du ministère de l'Expansion économique régionale. De ce fait, il y aura encore plus d'ingérence, plus de mainmise directe, plus de manipulations de la part d'un ministre bien connu pour son penchant pour l'interventionnisme.

Subsides

En outre, il y a le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) qui fait circuler les rumeurs inquiétantes au sujet de l'ingérence et du contrôle accru du gouvernement à l'égard du secteur des pensions.

J'aimerais soumettre la pensée suivante aux députés. En 1975, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que l'économie de marché ne fonctionnait pas. Il a déclaré que nous devrions nous habituer à voir le gouvernement jouer un plus grand rôle dans nos vies. Ce sentiment, à l'époque, a suscité bien des réactions hostiles, et le premier ministre a fait machine arrière. Toutefois, si on le replace dans le contexte d'autres événements qui se sont déroulés, d'autres initiatives en matière de politique mises en œuvre par le parti libéral au cours des dernières années, notamment le Programme énergétique national l'an dernier, ce budget prouve bien que la déclaration d'alors du premier ministre, et sur laquelle il était revenu par la suite, fait partie intégrante de l'orientation générale de son gouvernement.

Ce budget lui-même représente le plus gros effort en vue de miner le secteur privé et de créer un vide que le gouvernement veut combler parce qu'il prétend que le secteur privé ne fait pas ce qu'il doit et que le gouvernement se doit d'intervenir pour le faire. A la suite de ce budget, le gouvernement jouera un plus grand rôle dans nos vies qu'il ne l'a jamais fait au cours des 10 ou 20 dernières années.

Je vous pose la question suivante, monsieur l'Orateur: Ce budget n'était-il que pure stupidité de la part du gouvernement ou répond-il à un désir de sa part de saper une économie prospère et de favoriser une ingérence gouvernementale sans précédent dans nos vies? Quelle que soit la réponse, dans l'un ou l'autre cas, il devrait être retiré.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le président du Conseil privé invoque-t-il le Règlement quant à la recevabilité du sous-amendement?

[Français]

M. Pinard: Exactement, monsieur le président, j'invoque l'article 61 du Règlement.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je pourrais peut-être faciliter les choses au président du Conseil privé. J'accorderai la parole aux députés qui désirent dire si, à leur avis, le sous-amendement est recevable ou non. Je vais d'abord en donner lecture, puis je vous lirai un commentaire de Beauchesne. La Chambre en viendra peut-être à la même conclusion que la présidence, à savoir que le sous-amendement est irrecevable. Voici le sous-amendement:

Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant ce qui suit:

«Pourvu qu'avant d'être appliquées, ces mesures soient présentées et expliquées dans un livre blanc sur la politique économique du gouvernement que l'on soumettra à un comité spécial de la Chambre autorisé à se déplacer et à entendre les instances des Canadiens.»